

Une nouvelle orientation, en route vers l'avenir



Sommaire

Avant-propos	3
01 La stratégie de Recupel	4
01.1 Qu'est-ce que Recupel ?	4
01.2 Une nouvelle formulation pour notre mission et notre vision	5
01.3 Nouveaux accents	5
01.4 Mise en œuvre de la stratégie : des efforts renouvelés	5
02 Collecte, transport et recyclage des DEEE	6
02.1 Collecte : des solutions sur mesure	6
02.1.1 <i>Le marché professionnel exige de la créativité</i>	6
02.1.2 <i>La croissance se poursuit</i>	7
02.1.3 <i>Plus de points de collecte actifs chez les revendeurs</i>	8
02.1.4 <i>En partenariat avec les communes et les intercommunales</i>	8
02.1.5 <i>La collaboration avec l'économie sociale arrive à maturité</i>	8
02.2 Le transport s'adapte aussi aux nouveaux marchés	9
02.3 Le recyclage, pour boucler la boucle	9
02.3.1 <i>Traitement par fraction</i>	9
02.3.2 <i>Objectifs de recyclage atteints</i>	9
03 Information et soutien des membres	10
03.1 Plus de croissance avec LightRec et MeLaRec	11
03.2 Nouveaux produits, nouvelles listes	11
03.3 Une étude de marché souligne la notoriété de Recupel	12
03.4 Une organisation proche de ses groupes cibles	13
03.5 Des actions de communication spécifiques pour les nouveaux produits	13
04 Recrutement des membres et contrôles	14
04.1 De nouveaux membres grâce à une approche ciblée	14
04.2 Le contrôle à distance : efficace pour les petits adhérents	15
04.3 Un contrôle plus rigoureux en perspective	15
05 La gestion financière de Recupel	16
05.1 Vers une plus grande rationalisation de la comptabilité	16
05.2 Une diminution des cotisations en perspective	17
06 Notre organisation	20
06.1 En 2005, Recupel compte sept organismes de gestion	20
06.2 Le Conseil d'administration : les différents secteurs autour de la table	21
06.3 L'équipe Recupel répond à vos besoins	21
Conclusion du président : notre confiance dans l'avenir	22

Avant-propos

Cher lecteur,

Pour une organisation responsable de la collecte et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), rien de plus normal que de permettre à ses membres et à ses groupes cibles de porter un regard sur son fonctionnement et ses résultats. Ce rapport annuel 2005 vise à vous donner un aperçu de nos activités au cours de l'année écoulée.

La collecte et le recyclage des DEEE ont été un sujet brûlant en 2005, en grande partie à la suite de la mise en œuvre de la directive européenne DEEE. Depuis l'expiration des délais prévus par cette directive, les prescriptions européennes en la matière ne sont désormais plus lettre morte. Pour la première fois, leur impact se fait ressentir concrètement sur le terrain. Significativement, on prévoit une tendance à la baisse pour les cotisations dans les années à venir.

Depuis le 13 août 2005, les appareils professionnels sont également soumis à l'obligation de reprise. À cette date, Recupel avait toutefois déjà fait ses preuves dans l'univers des équipements professionnels avec la création de LightRec, l'organisme de gestion chargé des appareils d'éclairage. C'est au début de 2007 que l'obligation de reprise a été étendue aux lampes à décharge et que l'on a assisté au lancement du nouveau secteur MeLaRec (dispositifs médicaux et équipements de laboratoire).

Si la politique européenne fait date dans ce domaine, des changements se préparent également dans notre pays. La Convention environnementale conclue par Recupel avec les autorités régionales lors de sa création arrive à expiration. Une nouvelle CE portant exécution de la directive européenne devrait entrer en vigueur mi-2006.

Ce contexte politique changeant exige une réorientation de la part de notre organisation. C'est la raison pour laquelle nous avons quelque peu adapté notre mission et notre vision l'an dernier et mis des accents nouveaux sur le plan stratégique. L'intégration d'une solution globale pour les équipements domestiques et d'une solution sur mesure pour les appareils professionnels sera l'un des piliers de notre fonctionnement futur. Nous allons aborder progressivement l'élargissement vers les marchés professionnels. En travaillant flux par flux, nous apprendrons de nos erreurs éventuelles. Nous pourrions nous appuyer sur ces nouvelles connaissances et sur l'expérience acquise pour chaque nouveau flux. L'automatisation et la simplification approfondies de nos procédures de travail (un processus que nous avons déjà résolu en 2005) devront nous y aider.

Pour la quatrième année consécutive, j'ai le plaisir

de pouvoir vous présenter avec satisfaction les résultats enregistrés par notre organisation. Nous avons œuvré sans relâche pour le développement du système de collecte. Fin 2005, nous comptons 2.341 membres et 3.770 contrats d'adhésion. Et la renommée du système Recupel ne fait que croître, comme l'indique une étude de marché menée récemment auprès des consommateurs et du monde de la distribution. La notoriété de notre système se traduit également par des résultats positifs en termes de collecte. Au total, nous avons enlevé en 2005 pas moins de 67.634 tonnes d'équipements, ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à 2004.

Avec ce rapport annuel entre les mains, j'en suis convaincu : Recupel est prête pour l'avenir et parfaitement armée pour relever les nouveaux défis, tant sur le plan politique que sur le plan concurrentiel. Je tiens à remercier nos collaborateurs pour leur engagement permanent, nos membres et partenaires pour leur confiance et enfin tous les consommateurs, qui sont des maillons essentiels de la chaîne de collecte, de transport et de recyclage des DEEE.



Willy Quinart

Directeur général de Recupel asbl





> 01

La stratégie de Recupel

01.1 Qu'est-ce que Recupel ?

Recupel organise la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur l'ensemble du territoire belge. La mission et la vision définies par l'organisation lors de sa constitution en 2001 ont été adaptées pour la première fois en 2005. En raison de la directive européenne et de la nouvelle Convention environnementale, Recupel se trouve en effet confrontée à de nouveaux défis. Grâce à la reformulation de sa mission et de sa vision et à l'adaptation de ses valeurs clés, l'organisation se montre stratégiquement prête pour l'avenir.

L'asbl Recupel a été constituée à l'initiative de l'industrie en tant qu'organe de collecte et de recyclage des DEEE. Depuis le 1er juillet 2001, Recupel offre aux entreprises importatrices et productrices d'équipements électriques et électroniques une solution globale et pratique qui leur permet de faire face à leur obligation de reprise et de recyclage.

Elle est gérée par l'industrie et travaille en étroite collaboration avec les commerçants, les communes, les intercommunales et les entreprises d'économie sociale, mais également avec les entreprises spécialisées dans le transport et le traitement écologique des équipements en fin de vie. Le financement de ces activités est garanti par la cotisation de recyclage payée par le consommateur lors de l'achat d'un nouvel appareil. Recupel assure également la communication relative à toutes ces activités.

01.2 Une nouvelle formulation pour notre mission et notre vision

La mission de Recupel

Depuis 2005, la mission de Recupel est la suivante : « En tant que partenaire fiable des fabricants et des importateurs, veiller à l'application de la réglementation en vue d'acquiescer en Europe une position de référence en termes de rentabilité dans le domaine de la réalisation et de la surveillance des flux financiers et logistiques et de la fourniture d'informations à l'ensemble des acteurs ».

La vision de Recupel

La vision de Recupel a également été quelque peu adaptée : « Recupel aspire à un meilleur recyclage des matériaux par le biais de la collecte organisée et du recyclage écologique de tous les équipements électriques et électroniques en fin de vie ».

01.3 Nouveaux accents

En raison des tâches qui lui sont confiées, Recupel assume une importante responsabilité sociale. La rentabilité, la transparence, le professionnalisme et le dialogue ont toujours été des valeurs essentielles pour l'organisation et le resteront dans le cadre de son développement futur. Mais la gestion journalière a également défini de nouveaux accents stratégiques. Recupel vise à :

> élaborer une solution totale pour les DEEE domestiques et une solution sur mesure pour les équipements professionnels. L'intégration de ces deux volets opérationnels au sein d'une seule organisation constituera une opération cruciale pour les années à venir.

> préparer ses services dans la perspective d'une possible concurrence. En observant déjà aujourd'hui la concurrence sur le marché, nous éviterons les surprises à l'avenir.

> générer les meilleures chances de réussite pour l'avenir en intégrant à son fonctionnement la norme EFQM comme système de qualité global.

> assurer une meilleure surveillance des résultats grâce à un contrôle élargi.

La stratégie de Recupel se fondera également sur le développement de sa compétitivité, la poursuite de la simplification et de l'automatisation des procédures, l'exploitation optimale de sa position dominante au sein du WEEE Forum, la comparaison permanente des coûts et l'établissement de rapports de qualité adaptés aux différents acteurs.

01.4 Mise en œuvre de la stratégie : des efforts renouvelés

Au cours des prochaines années, la gestion s'efforcera de transposer cette stratégie reformulée aux niveaux opérationnels et de la mettre en œuvre concrètement sur le terrain.

Comme le reflète ce rapport annuel, des étapes importantes ont déjà été franchies dans ce sens en 2005. Les chapitres suivants présentent davantage d'informations sur les efforts fournis par les différents services de Recupel pendant l'année écoulée.



LE CADRE LÉGAL

L'obligation de reprise des DEEE est définie par la législation régionale en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. En juillet 2001, l'industrie a également conclu, avec chacune des trois Régions, des Conventions environnementales (CE) qui fixent les accords entre l'industrie et les autorités pour une période de cinq ans. La deuxième CE, qui renouvellera ces accords, est prévue pour le début de 2007.

La directive européenne relative aux DEEE (publiée le 13 février 2003), qui devait être transposée dans la législation des États membres pour le 13 août 2004, prévoyait la création d'un système de reprise des DEEE pour août 2005. Dans ce domaine, la Belgique a largement devancé les autres États membres de l'Union européenne.

Pour respecter pleinement la directive, le système Recupel, à l'origine exclusivement conçu pour fournir une solution adaptée aux équipements domestiques, sera étendu aux appareils professionnels.



Collecte, transport et recyclage des DEEE

> 02



02.1 Collecte : des solutions sur mesure

Recupel propose une solution globale pour les équipements domestiques par l'intermédiaire des parcs à conteneurs, des entreprises d'économie sociale et des détaillants. En revanche, les équipements professionnels exigent une solution sur mesure adaptée aux caractéristiques des appareils et aux spécificités de chaque secteur. Un nouveau système de collecte et de transport a été mis sur pied en 2005 pour deux flux professionnels (les lampes à décharge et les dispositifs médicaux et équipements de laboratoire). L'année 2005 a vu les volumes de collecte augmenter pour la quatrième fois consécutive. Au total, 67.634 tonnes de DEEE ont été collectées, ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à 2004.

02.1.1 LE MARCHÉ PROFESSIONNEL EXIGE DE LA CRÉATIVITÉ

C'est en 2004, grâce à LightRec, que Recupel est pour la première fois entrée en contact avec le marché des équipements professionnels. Nous avons poursuivi la mission de reconnaissance effectuée dans ce secteur en élargissant encore notre offre de services. En 2005, un réseau a été mis en place pour la collecte des lampes à décharge (LightRec) et des dispositifs médicaux et équipements de laboratoire (MeLaRec).

La reprise des lampes à décharge a débuté le 1^{er} juillet 2005. Le système prévoit une reprise par l'intermédiaire des distributeurs, des utilisateurs finaux professionnels et des parcs à conteneurs. Pour le circuit d'enlèvement auprès des utilisateurs finaux professionnels, nous avons tout d'abord utilisé des palettes box, qui permettent de réaliser au moins

un enlèvement annuel de 200 kg. En 2006, nous prévoyons le lancement d'un système alternatif mieux adapté à la nature de ce flux de déchets, avec une fréquence d'enlèvement plus élevée.

Le réseau de collecte des dispositifs médicaux, également lancé à la mi-2005, n'aura pas été une sinécure sur le plan technique. Des palettes box ont également été utilisées au début mais cette solution s'est rapidement avérée peu pratique pour les cabinets privés et les petits laboratoires. Pour ces cas particuliers, nous sommes passés à un système, conçues pour l'enlèvement des équipements médicaux deux fois par an à partir de 10 kg.

Le fait que ce système logistique doive composer avec les obligations de décontamination en vigueur a représenté une difficulté supplémentaire. La législation prévoit en effet que l'utilisateur final démonte les composants contaminés et les traite comme des déchets médicaux. Dans ce contexte, les utilisateurs finaux ont été amplement informés de leurs obligations.

02.1.2 LA CROISSANCE SE POURSUIT

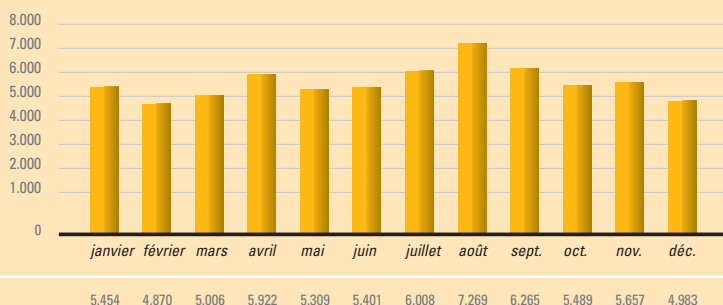
Pour les équipements domestiques, le réseau de collecte de Recupel s'appuie sur trois canaux : les parcs à conteneurs, les entreprises d'économie sociale et les commerçants. À la fin 2005, ces canaux représentaient 3.226 points de collecte.

Des canaux de collecte professionnels sont également venus s'ajouter à la liste en 2005 : le réseau de collecte des lampes à décharge chez les revendeurs finaux (soit 1.200 points d'enlèvement) et le circuit d'enlèvement des dispositifs médicaux et équipements de laboratoire auprès des médecins, des hôpitaux et des laboratoires (soit 46 nouveaux points d'enlèvement).

Globalement, la collecte a poursuivi son augmentation en 2005. Au total, 67.634 tonnes d'équipements ont été collectées, ce qui équivaut à 5.636 tonnes par mois et à 6,46 kg par habitant. La Belgique satisfait ainsi largement à l'objectif de 4 kg par an par habitant imposé pour 2005 par la directive européenne. Cette norme avait d'ailleurs déjà été atteinte en 2003 et 2004. Les flux professionnels, qui représentent 513 tonnes, expliquent partiellement la croissance par rapport à 2004.

Avec 64% des équipements collectés, les parcs à conteneurs représentent encore le flux le plus important, contre 25% pour les détaillants et 10% pour les entreprises d'économie sociale. La collecte auprès des autres points d'enlèvement (par ex. hôpitaux, laboratoires...) représente actuellement 1%.

QUANTITÉS MENSUELLES DE DEEE COLLECTÉS EN BELGIQUE EN 2005 (en tonnes)



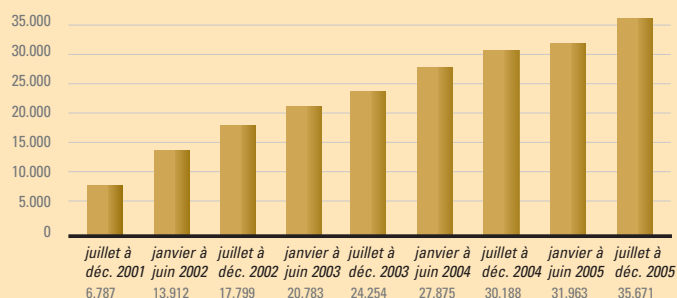
COLLECTE ET TRANSPORT : CHIFFRES-CLÉS

	Fin 2001	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Fin 2005
Points de collecte – parcs à conteneurs	288	379	554	518	518
Points de collecte – économie sociale	27	24	19	18	17
Points de collecte (actifs) – distribution	1.184	1.964	1.812	2.374	2.691
Total points de collecte	1.499	2.367	2.385	2.910	3.226
Appareils collectés (kg/habitant)	2 kg	3,6 kg	4,5 kg	5,7 kg	6,46
Nombre de transports par jour	93	123	134	104	113

MELAREC : À LA DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU SECTEUR

Avec le lancement de MeLaRec, Recupel part à la conquête d'un nouveau secteur dont l'individualité exige une approche très spécifique. D'une part, le système de collecte mis en place pour les dispositifs médicaux et équipements de laboratoire électriques et électroniques a été adapté aux grands utilisateurs finaux tels que les hôpitaux et les laboratoires médicaux (enlèvement au moyen de palettes box). D'autre part, un réseau de collecte a été créé pour les volumes réduits des cabinets privés et des laboratoires et centres médicaux plus petits. Pour des raisons de sécurité, les appareils contenant des produits chimiques ou des composants radioactifs sont refusés. Par ailleurs, pour éviter la contamination, chaque appareil doit être décontaminé biologiquement.

QUANTITÉS DE DEEE COLLECTÉS EN BELGIQUE (2001-2005) (en tonnes)



02.1.3 PLUS DE POINTS DE COLLECTE ACTIFS CHEZ LES REVENDEURS

La législation impose aux revendeurs finaux d'équipements électriques et électroniques de reprendre gratuitement les appareils usagés remis par leurs clients à l'achat d'un appareil similaire. Dans cette optique, ils peuvent faire appel au réseau de points de collecte. Un détaillant peut s'inscrire comme point de collecte à condition de collecter tous les trois mois au moins huit unités de collecte (gros appareils) ou une palette box pleine. En 2005, 2.691 détaillants ont ainsi collaboré activement avec Recupel pour l'enlèvement des appareils en fin de vie. C'est 317 points de collecte actifs de plus que l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 13,35%.

En 2005, Recupel a collecté environ 17.356 tonnes de DEEE chez les revendeurs d'équipements électriques et électroniques.

02.1.4 EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALES

Les parcs à conteneurs représentent encore le plus grand pourcentage de collecte sur l'ensemble des différents

canaux. Les communes et les intercommunales de déchets sont donc des partenaires essentiels pour Recupel. Nous desservons tous les parcs à conteneurs de Belgique directement ou indirectement par l'intermédiaire des centres de transbordement régionaux ou grâce à l'intervention des entreprises d'économie sociale.

En 2005, Recupel a collecté 43.779 tonnes de DEEE par l'intermédiaire des parcs à conteneurs (directement ou indirectement). Bien que le système ne se soit pas simplifié, notamment en raison de l'arrivée de flux supplémentaires, la collaboration avec les parcs à conteneurs et les centres de transbordement s'est déroulée au mieux.

02.1.5 LA COLLABORATION AVEC L'ÉCONOMIE SOCIALE ARRIVE À MATURITÉ

La législation prévoit que les équipements collectés doivent également être contrôlés en vue d'un possible réemploi. Parmi les DEEE se trouvent en effet des appareils qui peuvent être réutilisés dans le circuit des équipements d'occasion. Le secteur de la récupération est fortement impliqué dans l'économie sociale et génère des possibilités de formation et d'emploi pour des travailleurs qui éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail ordinaire. Grâce à Recupel, les revendeurs finaux peuvent faire enlever les équipements réutilisables par une entreprise d'économie sociale, voire conclure des accords avec l'entreprise d'économie sociale au niveau local.

Peu à peu, ce réseau de collecte a évolué vers un système à part entière. En 2005, les entreprises d'économie sociale ont collecté 6.499 tonnes de DEEE, soit 10% du volume total.

RÉPARTITION DES DEEE COLLECTÉS EN QUATRE FRACTIONS (tonnes)

	RS	GB	TVM	AUT	Total
2003	9.514	11.117	9.835	14.571	45.037
2004	11.537	15.141	12.693	18.693	58.063
2005	12.723	16.649	15.340	22.921	67.634

■ RS : Appareils de réfrigération et de surgélation
■ GB : Gros Blanc
■ TVM : Ecrans de télévision et d'ordinateur
■ AUT : Autres appareils

LE PROJET PILOTE DE « QUATRIÈME CIRCUIT » EST EN CHANTIER

Certains détaillants (par ex. les ferrailleurs) entrent en contact avec des DEEE dans le cadre de leurs activités mais ne peuvent introduire ces équipements dans le circuit Recupel existant. Aucune collecte n'est donc prévue pour le flux des équipements qui transitent par eux. Recupel œuvre à la création d'un « quatrième circuit », qui permettrait d'intégrer ce flux supplémentaire de DEEE dans son système.

En 2005, nous avons élaboré un projet-pilote destiné à tester ce quatrième circuit en pratique. Le projet sera lancé dans le courant de 2006 en concertation avec les autorités compétentes et les organisations sectorielles FEGE et Coberec.

RÉSULTATS DE RECYCLAGE* PAR FRACTION ET PAR MATIÈRE EN 2005

Fractions	Gros blanc	Appareils de réfrigération & congélation	Ecrans	Autres appareils	Résultats par matière	Objectifs légaux**
Métaux ferreux	100%				100%	95%
Métaux non ferreux	100%	100%	91%	100%	98%	95%
Matières synthétiques	45%	50%	71%	53%	55%	50%
Autres	38%	8%	82%	12%	52%	
Résultats par fraction	83%	79%	83%	74%		
Objectifs légaux**	80%	70%	70%	70%		

* Recyclage = valorisation de matières

** Objectifs imposés par les Conventions environnementales

02.2 Le transport s'adapte aussi aux nouveaux marchés

Recupel fait appel à des partenaires spécialisés pour le transport des appareils collectés. Dans ce contexte, nous avons développé au fil des années un réseau de transport quadrillé et de transport en vrac.

Des modalités de transport adaptées ont également dû être prévues pour les nouveaux flux créés en 2005. L'enlèvement des lampes à décharge bénéficie du réseau existant de transport quadrillé. En revanche, le nouveau secteur des appareils médicaux exige de nouvelles lignes. Un circuit spécial a ainsi été mis sur pied pour les enlèvements inférieurs à 10 kg (cabinets privés et petits laboratoires). Le partenaire chargé du transport combine cette activité de collecte avec l'enlèvement des DSM (Déchets spéciaux des ménages) pour une utilisation optimale des moyens.

En complément du réseau de transport quadrillé, le transport en vrac prend en charge les flux de déchets des grands parcs à conteneurs, des centres de transbordement régionaux et des dépôts centralisés vers les centres de traitement.

En 2005, Recupel a traité au total 28.072 demandes de transport (dont 43,75% pour le transport en vrac et 56,25% pour le transport quadrillé), ce qui équivaut à quelque 113 demandes par jour.

02.3 Le recyclage, pour boucler la boucle

Après les opérations de collecte et de transport, les DEEE arrivent dans les entreprises de traitement, où tous les matériaux sont recyclés de manière écologique.

02.3.1 TRAITEMENT PAR FRACTION

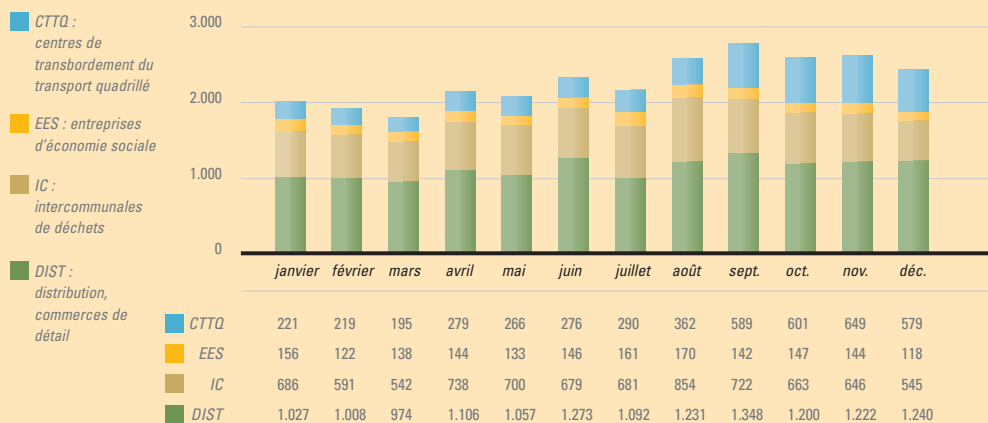
Le traitement des DEEE est effectué séparément pour chaque fraction conformément aux prescriptions des Conventions environnementales. Le flux global est divisé en quatre grandes fractions : les gros appareils électroménagers (gros blanc), les appareils de refroidissement et de réfrigération (contenant des CFC), les écrans de télévision et moniteurs d'ordinateurs et les autres appareils, dont les petits produits blancs, les produits bruns, le matériel informatique, l'outillage électrique et électronique, l'équipement électrique de jardin et les appareils d'éclairage.

Pour chaque fraction, Recupel collabore avec un minimum de deux entreprises de traitement afin de garantir la continuité. De nouveaux contrats ont été conclus avec les centres de traitement en 2005 pour le recyclage des lampes à décharge.

02.3.2 OBJECTIFS DE RECYCLAGE ATTEINTS

Les Conventions environnementales définissent des objectifs ambitieux en matière de recyclage et de réutilisation des matériaux. L'objectif de recyclage est de 95% pour les métaux ferreux et non ferreux ; pour les matières synthétiques, il est de 50%, sous réserve d'une valorisation de 80% (valorisation énergétique et recyclage). Des objectifs de recyclage globaux ont également été fixés. Ils s'évaluent à 80% pour le gros blanc et à 70% pour les autres appareils. Les normes imposées par la Belgique sont supérieures à celles que prévoit la directive européenne. En 2005, Recupel a pratiquement répondu à tous les critères imposés. Au total, les appareils ont été recyclés à 79,15% et valorisés à 85,96%.

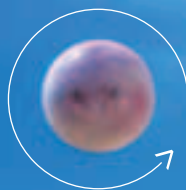
NOMBRE DE TRANSPORTS PAR TYPE DE POINTS DE COLLECTE 31/12/2005 (en trajets)



PLUS DE 1,9 MILLION DE LAMPES À DÉCHARGE COLLECTÉES

Recupel prévoit un service de collecte pour les distributeurs, les utilisateurs finaux professionnels et les parcs à conteneurs. Les lampes doivent être placées dans des récipients adaptés fournis par le collecteur.

Depuis le lancement de la reprise des lampes à décharge, Recupel a collecté 499 tonnes de lampes, soit plus de 1,9 million d'unités. Un résultat tout simplement exceptionnel !



> 03

Information et soutien des membres



Recupel offre à ses adhérents la prise en charge totale de leurs obligations de reprise et d'information. En 2005, notre organisation a une nouvelle fois enregistré une importante croissance du nombre de membres, notamment à la suite de l'élargissement du secteur LightRec et du lancement de MeLaRec. Comme chaque année, une grande attention a été accordée à l'actualisation des listes de produits, qui représentent un instrument essentiel pour le soutien des membres. Des campagnes de communication ont été organisées en vue d'informer nos adhérents aussi efficacement que possible sur notre fonctionnement et de sensibiliser tous les groupes cibles. Pour assurer un suivi étroit de la situation, nous avons à nouveau mené une étude de marché auprès des distributeurs et des consommateurs.

03.1 Plus de croissance avec LightRec et MeLaRec

Toute entreprise concernée par l'obligation de reprise (fabricant ou importateur) peut s'affilier à une ou plusieurs organisations sectorielles Recupel, en fonction de ses secteurs d'activité et des produits qu'elle commercialise. Fin 2005, Recupel comptait 2.341 entreprises affiliées, qui représentaient ensemble pas moins de 3.770 conventions d'adhésion avec les sept secteurs Recupel. Ces chiffres indiquent une nouvelle progression de 30% par rapport à 2004, tant en termes de membres qu'en termes de contrats.

L'augmentation s'explique partiellement par l'élargissement du secteur des appareils d'éclairage. Depuis le 1^{er} juillet 2005, LightRec offre non seulement une solution pour l'enlèvement et le recyclage des appareils d'éclairage, mais assure également la reprise des lampes à décharge. Les conventions d'adhésion du secteur LightRec ont pratiquement doublé depuis 2004.

2005 a également vu le lancement du nouveau secteur MeLaRec, qui prend en charge l'obligation de reprise des dispositifs médicaux et des équipements de laboratoire électriques et électroniques depuis le mois de juillet. Avec 280 conventions d'adhésion spécifiques, la première année de fonctionnement de ce secteur a déjà donné le ton.

03.2 Nouveaux produits, nouvelles listes

Recupel établit annuellement une liste de produits pour chaque secteur. Ces listes mentionnent tous les équipements électriques et électroniques soumis à l'obligation de reprise et à la cotisation de recyclage. Les produits sont répartis en rubriques et assortis d'une description claire et d'une cotisation de recyclage déterminée. Si les nouveaux secteurs doivent disposer de listes totalement nouvelles, il s'agit généralement pour les autres de repréciser et d'actualiser les listes existantes. Les nouveaux produits qui arrivent sur le marché peuvent également être ajoutés.

L'adaptation correcte des listes exige une bonne connaissance du secteur et une recherche permanente. La proposition d'adaptation est rédigée en étroite collaboration avec les différents secteurs. À la fin de l'année, la liste est soumise aux autorités compétentes. Les nouvelles listes valables pour 2005-2006 sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

La liste du secteur LightRec a été complétée par un volet « lampes à décharge ». Elle précise clairement que les lampes à incandescence et les lampes halogènes ne sont pas couvertes par ce secteur. La cotisation applicable aux lampes a été fixée à 0,30 €. La nouvelle liste élaborée pour MeLaRec se compose d'une liste illustrative, de trois définitions et d'un tableau des cotisations par catégorie de poids.

LES LISTES DE PRODUITS : LA COTISATION DE RECYCLAGE PAR PRODUIT

La législation impose la reprise de tous les équipements en fin de vie. La cotisation de recyclage sert à la collecte et au traitement de ces équipements. Le montant de cette cotisation varie en fonction du groupe de produits. Elle est calculée sur la base des traitements nécessaires au recyclage et est utilisée pour couvrir les coûts résultant de la collecte, du tri, du transport et du recyclage des DEEE. Elle fluctue actuellement entre 0,10 € TVA comprise (par ex. pour une calculatrice, un réveil...) et 650 € hors TVA (pour les gros dispositifs médicaux et équipements de laboratoire).



La communication des listes aux membres fait également partie des tâches de Recupel. Chaque année, les listes de produits sont adressées par priorité aux importateurs 6 mois à l'avance pour leur permettre de se préparer adéquatement. Au printemps 2005, toutes les nouvelles listes de produits ont été transmises à l'ensemble des membres et au secteur de la distribution. Dans le cadre de cette campagne, nous avons mis le matériel d'information nécessaire (affiches, brochures...) à la disposition des magasins et détaillants. Ces canaux permettent à Recupel d'informer un vaste groupe cible sur le fonctionnement de son système et de promouvoir la collecte et le recyclage auprès des clients finaux.

03.3 Une étude de marché souligne la notoriété de Recupel

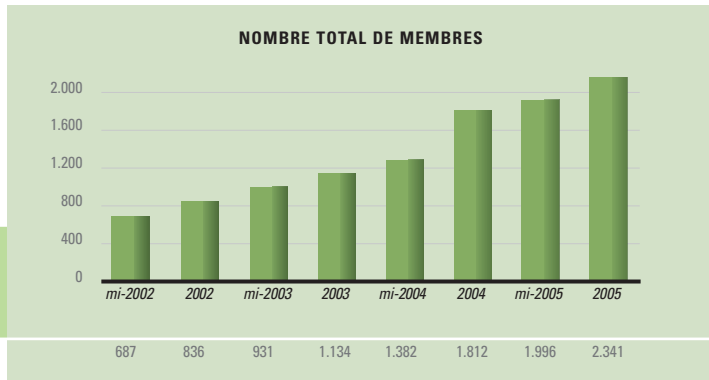
Dans le cadre de son système de qualité, Recupel organise régulièrement des études de marché. Une nouvelle étude a été menée en 2005. Au total, 900 particuliers et 900 commerçants ont été sondés par téléphone au sujet de Recupel et de la cotisation de recyclage. La connaissance des canaux de collecte et le comportement de collecte des consommateurs ont également été étudiés. Chez les commerçants, le question-

naire s'est surtout concentré sur les modalités d'enlèvement. L'étude a ensuite mesuré l'appréciation de la communication et de l'information fournie par Recupel. Pour renforcer la fiabilité des conclusions, les résultats ont été soumis à une analyse statistique basée notamment sur une pondération en fonction de l'âge et du lieu de résidence (région) des personnes interrogées.

Les résultats de l'étude de marché 2005 sont positifs. Chez les consommateurs, la connaissance du recyclage des équipements en fin de vie et de l'organisation Recupel s'est améliorée par rapport à 2003. Si le recyclage des DEEE s'avère bien connu (86%) en Flandre, la notoriété de Recupel y est moindre qu'à Bruxelles et en Wallonie. 89% des Belges connaissent la cotisation de recyclage. La notoriété spontanée de cette cotisation a même augmenté depuis 2003. La connaissance des canaux de recyclage officiels a également progressé.

Une évolution a en outre été constatée sur le plan de la gestion des DEEE. Le parc à conteneurs gagne en popularité (58% des consommateurs déclarent y apporter leurs déchets d'équipements) tandis que le canal des objets encombrants est de moins en moins utilisé. Quelque 30% des consommateurs remettent leurs déchets d'équipements au détaillant, ce qui représente un résultat approximativement équivalent à celui d'il y a deux ans. D'une manière générale, la Flandre utilise davantage les canaux de collecte du système collectif que Bruxelles et la Wallonie.

Chez les distributeurs, la notoriété et la satisfaction à l'égard de Recupel ont toutes deux progressé. Les distributeurs rapportent essentiellement leurs anciens équipements dans les parcs à conteneurs. L'enlèvement par Recupel a augmenté



NOMBRE D'AFFILIATIONS PAR SECTEUR

	2001	mi-2002	2002	mi-2003	2003	mi-2004	2004	mi-2005	2005
BW-Rec	183	263	281	287	293	341	368	422	436
Recupel SDA	200	287	306	327	359	416	473	553	597
Recupel ICT	227	338	402	457	553	672	733	706	734
Recupel AV	214	308	348	394	465	573	666	784	831
Recupel ET&G	29	73	138	141	156	194	226	246	270
LightRec							387	522	622
MeLaRec								55	280
Total	853	1.269	1.475	1.606	1.826	2.196	2.853	3.288	3.770

UNE AFFICHE POUR PRÉSENTER LE NOUVEAU SYMBOLE

La directive européenne relative aux DEEE a introduit un nouveau symbole pour les DEEE. Ce symbole, une poubelle sur roues barrée d'une croix, indique que le produit ne peut pas être éliminé avec les déchets ménagers mais doit être remis à l'un des canaux de collecte agréés conformément à la directive DEEE et à la législation nationale.

Recupel a largement présenté ce symbole l'an dernier au moyen d'une affiche.

par rapport à 2003, ainsi que l'enlèvement par le siège central ; les autres canaux sont en recul.

Chez les consommateurs, l'appréciation des informations fournies par Recupel se situe au même niveau qu'il y a deux ans. Le spot publicitaire diffusé pendant la saison estivale a obtenu un résultat favorable en termes de reconnaissance. La majorité des commerçants déclare disposer d'une information suffisante pour renseigner les clients. Les distributeurs qui souhaitent obtenir davantage d'informations effectuent d'abord des recherches sur le site Web de Recupel.

03.4 Une organisation proche de ses groupes cibles

L'obligation de communication de Recupel est consignée dans les Conventions environnementales. Concrètement, nous fournissons des informations sur l'obligation de reprise et sur l'existence d'un système de collecte sélectif et nous expliquons le comment et le pourquoi de la cotisation de recyclage. Notre objectif ultime est de générer un changement de comportement auprès du grand public. Nous adressons également une communication ciblée à l'attention des importateurs et des fabricants, de la distribution et des communes et intercommunales.

Recupel se veut proche de ses groupes cibles et attache dès lors une grande importance à l'information et à la communication à destination des points de collecte. Pour la même raison, Recupel a été présente à plusieurs salons professionnels en 2005 : Tools & Tools (salon professionnel de l'outillage), Telecom City (salon professionnel pour le

secteur des TIC) et Best Environnement (salon de l'environnement, de l'énergie et des technologies propres). Pendant deux semaines, le grand public a également pu visiter le stand de Recupel à Batibouw. Notre stand présente nos activités de A à Z et accorde une place spéciale au processus de recyclage. L'ensemble est très visuel et interactif.

En 2005, en collaboration avec Bruxelles Propreté, nous avons à nouveau mis sur pied une campagne d'information destinée à sensibiliser les habitants de Bruxelles à la problématique des DEEE. Des brochures ont été distribuées dans plusieurs grandes chaînes de magasins.

Enfin, une action a également été organisée pour les enfants. Un petit journal d'information sur le système Recupel a été envoyé à tous les abonnés au Journal des enfants et à toutes les écoles primaires des trois Régions.

03.5 Des actions de communication spécifiques pour les nouveaux produits

En 2005, nous avons lancé des campagnes de communication spécifiques dans le cadre de l'élargissement de LightRec et de la création de MeLaRec. Plus de 4.000 destinataires néerlandophones et de 2.000 destinataires francophones ont reçu une brochure sur les services offerts par MeLaRec. Un mailing sur les lampes à décharge a été adressé aux quelque 500 membres de LightRec et à 400 non-membres de ce secteur. Nous avons en outre diffusé un communiqué de presse sur ces deux sujets.


Pendant l'été 2005, nous avons organisé la campagne radio « Les petits appareils aussi, ça se recycle ». D'après l'étude de marché, cette campagne a été accueillie favorablement par la population.

RECUPEL DANS LA PRESSE

À la suite de l'expiration du délai prévu par la directive européenne DEEE, la presse a fait preuve d'un grand intérêt pour le système Recupel. Régulièrement, nous avons également reçu des visiteurs provenant de pays où des systèmes similaires sont en cours de développement. Nous avons notamment reçu la visite de représentants des États-Unis, du Canada, d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie, de Slovaquie et de Chine.

NOMBRE TOTAL D'AFFILIATIONS





> 04

Recrutement des membres et contrôles

04.1 De nouveaux membres grâce à une approche ciblée

Le recrutement des membres et les contrôles font partie des compétences de Recupel. Cet ensemble de tâches n'a jamais été modifié depuis la création de notre organisation. Mais ces dernières années, nous nous sommes essentiellement concentrés sur la simplification, l'automatisation et la standardisation des procédures.

En 2005, nous avons instauré le contrôle à distance des petits adhérents, ce qui a permis de simplifier et de rationaliser en profondeur les moyens mis en œuvre. Le processus d'établissement de rapports sur les « free riders » a également fait l'objet d'une importante simplification. Nous prévoyons un durcissement des contrôles pour les années à venir.

L'augmentation constante du nombre de membres n'est pas due au hasard mais résulte d'une approche ciblée et intensive. Les importateurs et fabricants sont tout d'abord contactés par le biais de mailings et d'appels téléphoniques individuels. Après une première sélection, nous organisons une visite d'entreprise au cours de laquelle nous soumettons la convention d'adhésion pour signature. L'information et la sensibilisation constituent une partie essentielle du processus de recrutement dans son ensemble. Dans ce contexte, les conventions d'adhésion sont toujours présentées en détail.

Recupel s'efforce tout d'abord de convaincre les importateurs et les fabricants de s'affilier. En cas d'échec, elle transmet les données aux autorités compétentes.

Vous trouverez un récapitulatif du nombre de membres et de conventions d'adhésion signées en 2005 en p.12.

04.2 Le contrôle à distance : efficace pour les petits adhérents

Les entreprises affiliées à Recupel sont tenues de fournir une déclaration mensuelle ou trimestrielle relative aux appareils commercialisés. Dans la plupart des secteurs, l'entreprise doit satisfaire à son obligation de déclaration lors de l'importation des appareils. Pour les équipements d'éclairage, par contre, la déclaration doit être faite au moment de la vente au départ du stock. La convention d'adhésion conclue entre les entreprises et Recupel prévoit que Recupel contrôle régulièrement cette obligation de déclaration. Selon la règle de base, chaque membre doit être contrôlé au moins une fois tous les trois ans.

L'augmentation du nombre de membres entraîne inévitablement une multiplication des contrôles et un alourdissement de la charge de travail pour les collaborateurs de Recupel. Si certains adhérents génèrent à eux seuls un volume important, Recupel compte également de nombreux petits adhérents. Un nouveau système de contrôle à distance a été spécifiquement mis en œuvre pour ces entreprises, qui reçoivent un questionnaire écrit en vue de l'introduction des données. Cette procédure permet d'éviter la coûteuse préparation des dossiers, la visite détaillée d'entreprise et l'établissement consécutif du rapport. Les entreprises qui entrent en ligne de compte pour le contrôle à distance sont sélectionnées sur la base de leur déclaration et des informations de leur bilan.

Au total, 800 contrôles ont été menés en 2005, dont 144 à distance et 674 selon les modalités classiques. Grâce à la rationalisation approfondie des procédures de travail, le nombre de personnes mobilisées pour ces contrôles (tant en interne chez Recupel que chez notre partenaire externe) a pu être maintenu au même niveau.

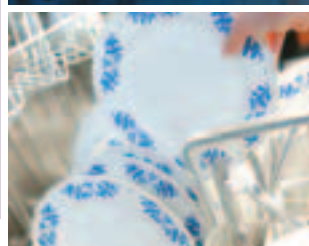
04.3 Un contrôle plus rigoureux en perspective

Les optimisations mises en œuvre au cours des dernières années vont nous permettre de renforcer le contrôle de l'obligation de déclaration à l'avenir. Les fabricants ou importateurs qui omettent de remettre leur déclaration en temps utile se verront désormais imposer une pénalité plus rapidement. L'établissement de factures forfaitaires est également envisagé pour les entreprises qui négligent leur obligation de déclaration.



LA SIMPLIFICATION DES RAPPORTS SUR LES « FREE RIDERS »

L'an dernier, les rapports relatifs aux « free riders » ont encore été standardisés et structurés au moyen d'une base de données CRM (gestion de la relation client). Aujourd'hui, les rapports de visite ne prennent pas plus de place qu'un feuillet A4. Cet outil allège considérablement le travail administratif de nos collaborateurs. La gestion du fichier et l'établissement des rapports s'effectuent de manière plus fluide et plus transparente.





> 05

La gestion financière de Recupel

05.1 Vers une plus grande rationalisation de la comptabilité

La gestion financière de Recupel a également été fondée sur les principes d'optimisation et d'automatisation au cours de l'année écoulée. La confidentialité demeure une condition essentielle. L'enregistrement automatique des paiements, l'élimination des petites factures et les premiers pas vers la facturation électronique illustrent cette stratégie de manière éloquent.

Au fil des années, la comptabilité de Recupel a été simplifiée et automatisée à divers niveaux. En 2004, un nouveau système de déclaration informatisé a ainsi été mis en place et la comptabilité analytique a progressivement permis de garantir une attribution plus juste des coûts aux différents secteurs. Depuis 2004, l'organisation prend en charge l'ensemble de sa comptabilité (« black box »). Un système sécurisé assure la facturation des membres secteur par secteur et le traitement confidentiel des données sociales.

L'optimisation a été poursuivie sans relâche en 2005. Les paiements entrants ont été enregistrés de manière automatique grâce au système financier CODA. Un seuil de 50 € a en outre été instauré pour les factures sortantes. Désormais, Recupel n'émet donc ses factures qu'à partir de 50 €, ce qui entraîne une réduction de 25% du nombre de

factures. Pour les montants inférieurs à 50 €, une seule facture globale est envoyée au terme de l'exercice comptable.

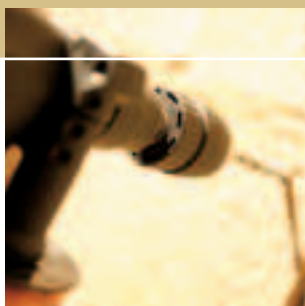
Dans un avenir proche, l'automatisation devrait continuer avec l'arrivée de la facture électronique. Il est également prévu de publier les statistiques financières sur le site Web.

Naturellement, le système financier de Recupel a connu des adaptations à la suite de l'élargissement de LightRec et du lancement de MeLaRec.

05.2 Une diminution des cotisations en perspective

L'ensemble de la structure de collecte et de recyclage est financé par la cotisation de recyclage. Selon le principe fondateur de l'organisation, le consommateur final paie la cotisation à l'achat d'un équipement neuf. Les cotisations perçues servent à assurer la reprise future des appareils vendus aujourd'hui, et ce quel que soit le moment de leur réintroduction dans la filière de collecte. En réalité, les cotisations de recyclage perçues en 2005 excèdent les coûts du recyclage futur des appareils vendus. En effet, elles comprennent également les coûts de reprise et de recyclage des appareils vendus avant l'instauration du système en juillet 2001 (les « déchets historiques »), pour lesquels aucune cotisation n'a été perçue.

Les cotisations devraient enregistrer une tendance à la baisse dans les prochaines années. La directive européenne DEEE prévoit en effet que tout fabricant ou importateur qui commercialise un produit est tenu de fournir une garantie relative au financement de la gestion des DEEE afin d'éviter les problèmes potentiels lorsque le fabricant s'avère introuvable ou fait faillite. Cette garantie peut prendre la forme d'une assurance-recyclage, d'un compte bancaire bloqué ou d'une participation du fabricant à des systèmes appropriés de financement de la gestion des DEEE. Ces systèmes de financement sont définis dans la Convention environnementale qui lie Recupel et les autorités régionales. La garantie est donc reprise par le système officiel, ce qui permet d'éviter la constitution de provisions. En tout état de cause, l'adéquation entre les cotisations et les coûts demeure une priorité essentielle pour les années à venir.



QUEL EST LE VOLUME DÉCLARÉ POUR 2005 ?

En 2005, tous secteurs confondus, les entreprises ont déclaré plus de 54 millions d'appareils électriques et électroniques. Ces quantités peuvent être converties en tonnages en attribuant un poids théorique moyen à chaque produit. Au total, 228.136 tonnes d'équipements électriques et électroniques ont été commercialisées cette année en Belgique, soit 22 kg par habitant.

Bilan de Recupel asbl

EN €	2005		2004	
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	87.902,00		62.675,72	
<i>Immobilisations corporelles</i>	2.019.520,82		108.596,02	
<i>Immobilisations financières</i>	1.172,61		1.111,26	
Actifs immobilisés		2.108.595,43		172.383,00
<i>Créances à un an au plus</i>	8.081.309,06		8.854.579,32	
<i>Valeurs disponibles</i>	3.058.566,71		649.969,21	
<i>Compte de régularisation</i>	49.200,67		91.051,51	
Actifs circulants		11.189.076,44		9.595.600,04
TOTAL DE L'ACTIF		13.297.671,87		9.767.983,04
PASSIF				
<i>Provisions pour risques et charges</i>	639.567,97		500.000,00	
Provisions		639.567,97		500.000,00
<i>Dettes à moins d'un an</i>	12.656.200,73		9.264.743,97	
<i>Comptes de régularisation</i>	1.903,17		3.239,07	
Dettes		12.658.103,90		9.267.983,04
TOTAL DU PASSIF		13.297.671,87		9.767.983,04
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004				
<i>Chiffre d'affaires</i>	23.300.112,35		24.859.386,60	
Produits d'exploitation		23.300.112,35		24.859.386,60
<i>Services et biens divers</i>	-21.282.085,72		-25.824.841,50	
<i>Rémunérations, charges sociales et pensions</i>	-1.512.061,85		-1.212.020,71	
<i>Amortissements et réductions de valeur</i>	-385.962,56		-105.412,47	
<i>Provisions pour risques et charges</i>	-139.567,97		2.201.028,13	
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-11.206,67		-9.132,31	
Frais d'exploitation		-23.330.884,77		-24.950.378,86
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-30.772,42		-90.992,26
<i>Produits financiers</i>		37.465,65		97.300,14
<i>Charges financières</i>		-6.693,23		-6.307,88
<i>Charges exceptionnelles</i>		0,00		0,00
RÉSULTAT À REPORTER		0,00		0,00

Bilan des secteurs

2005 IN €	BW-Rec	Recupel AV	Recupel SDA	Recupel ICT	Recupel ET&G	LightRec	MeLaRec
ACTIF							
ACTIFS CIRCULANTS	62.298.404,99	56.476.659,67	22.748.858,75	26.950.584,59	9.544.052,85	18.639.604,15	1.753.180,88
Créances à un an au plus	7.546.067,42	9.155.957,25	4.491.307,65	6.097.591,15	2.291.032,36	6.195.033,53	1.327.794,93
Valeurs disponibles	54.617.283,77	47.201.100,89	18.211.178,69	20.805.096,33	7.239.374,57	8.392.903,72	425.124,66
Comptes de régularisation	135.053,80	119.601,53	46.372,41	47.897,11	13.645,92	25.666,90	261,29
TOTAL	62.298.404,99	56.476.659,67	22.748.858,75	26.950.584,59	9.544.052,85	18.639.604,15	1.753.180,88
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	127.156,08	19.810.372,57	5.979.951,24	2.060.594,04	2.511.862,70	4.151.430,90	-324.267,64
Résultat reporté	127.156,08	19.810.372,57	5.979.951,24	2.060.594,04	2.511.862,70	4.151.430,90	-324.267,64
PROVISIONS ET IMPÔTS REPORTÉS	59.035.474,90	35.995.416,60	16.298.142,82	23.230.484,01	6.562.663,26	13.253.457,77	249.020,63
Provisions pour risques et charges	59.035.474,90	35.995.416,60	16.298.142,82	23.230.484,01	6.562.663,26	13.253.457,77	249.020,63
DETTES	3.135.774,01	670.870,50	470.764,69	1.659.506,54	469.526,89	1.234.715,48	1.828.427,89
Dettes à un an au plus	3.135.663,90	670.760,39	470.654,08	1.659.396,43	469.526,89	1.234.490,79	1.828.427,89
Comptes de régularisation	110,11	110,11	110,61	110,11	0,00	224,69	0,00
TOTAL	62.298.404,99	56.476.659,67	22.748.858,75	26.950.584,59	9.544.052,85	18.639.604,15	1.753.180,88
COMPTE DE RÉSULTATS							
Produits d'exploitation	23.577.782,85	19.643.901,64	8.122.824,70	11.838.311,27	4.812.406,73	14.409.977,66	1.047.796,89
Frais d'exploitation	9.759.977,04	5.755.269,75	1.488.354,41	3.658.685,18	858.130,59	1.624.766,00	1.123.293,10
Provisions pour risques et charges	14.402.512,59	-2.209.588,53	4.484.835,89	6.695.865,66	2.591.284,06	9.342.912,12	249.020,63
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-584.706,78	16.098.220,42	2.149.634,40	1.483.760,43	1.362.992,08	3.442.299,54	-324.516,84
Produits financiers	889.315,21	786.750,40	287.673,38	334.654,44	105.614,47	114.516,52	293,21
Charges financières	1.923,81	1.161,21	509,99	839,96	475,25	1.157,94	44,01
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	302.684,62	16.883.809,61	2.436.797,79	1.817.574,91	1.468.131,30	3.555.658,12	-324.267,64
Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	302.684,62	16.883.809,61	2.436.797,79	1.817.574,91	1.468.131,30	3.555.658,12	-324.267,64
RÉSULTAT À REPORTER	302.684,62	16.883.809,61	2.436.797,79	1.817.574,91	1.468.131,30	3.555.658,12	-324.267,64



Photo du personnel

06.1 En 2005, Recupel compte sept organismes de gestion

L'asbl Recupel a été constituée par ses organismes sectoriels. De cinq à l'origine, leur nombre a été porté à sept au cours des deux dernières années. Chacun de ces organismes de gestion représente un groupe de produits bien défini :

- > Le secteur BW-Rec (gros électroménager) a vu le jour à l'initiative de la Fédération de l'électronique et de l'électricité (FEE).
- > Recupel AV (équipements audiovisuels), Recupel SDA (petit électroménager) et Recupel ICT (appareils informatiques et de communication et équipements de bureau) ont été constitués dans le giron de la fédération professionnelle Agoria.
- > Recupel ET&G (outillage électrique et matériel électrique de jardin) est une initiative des fédérations Imcobel et Fedagrim.
- > LightRec (appareils d'éclairage) a été créé en 2004 par Agoria et la FEE.

L'organisme de gestion MeLaRec (dispositifs médicaux et équipements de laboratoire électriques et électroniques) a vu le jour en 2005 à l'initiative d'Agoria, Pharma.be diagnostics, Unamec et Udias.

Les importateurs et les fabricants s'affilient à un ou plusieurs secteurs en fonction de la gamme de produits qu'ils commercialisent.

06.2 Le Conseil d'administration : les différents secteurs autour de la table

Le Conseil d'administration de Recupel se compose de deux représentants de chaque secteur et d'un représentant des fédérations professionnelles fondatrices (Agoria et FEE). Il convoque une assemblée générale au moins une fois par an en vue notamment de l'approbation du budget, des comptes annuels et de la gestion des administrateurs.

La gestion journalière de Recupel fait régulièrement rapport au Conseil d'administration en vue de l'informer des

affaires courantes et de lui fournir les informations dont il a besoin pour prendre les décisions relatives aux engagements futurs de Recupel.

06.3 L'équipe Recupel répond à vos besoins

Recupel compte une trentaine de collaborateurs répartis dans quatre services opérationnels (Information & Support, External Relations, Opérations et Finance).

Les collaborateurs de Recupel garantissent la prestation d'un service de qualité aux membres et aux partenaires de l'organisation.

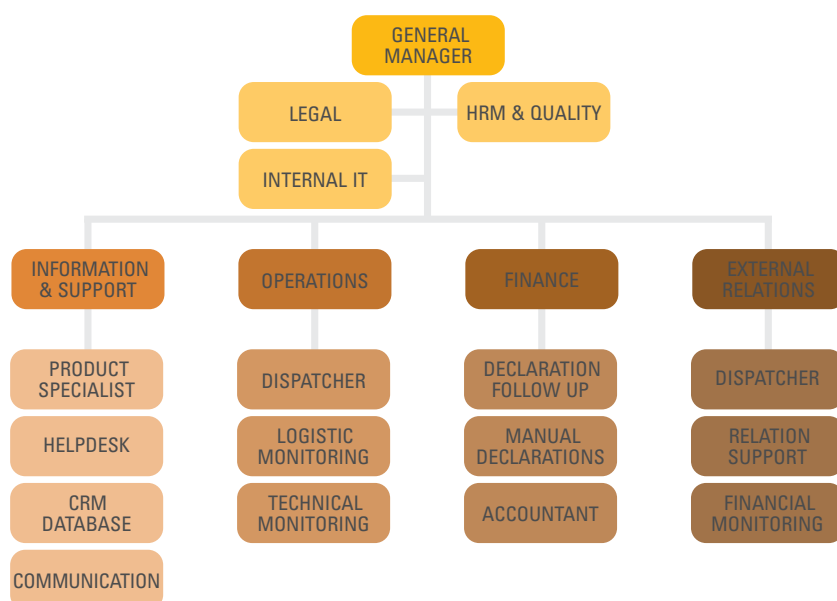


Photo du Conseil d'administration



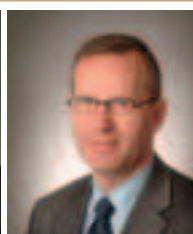
Roger Erzeel
PRÉSIDENT
(BW-REC)



Johnny Beeckaert
VICE-PRÉSIDENT
(LIGHTREC)



Filip Geerts
VICE-PRÉSIDENT
(RECUPEL ICT)



Luc Meert
VICE-PRÉSIDENT
(MELAREC)



Ronald Spaans
VICE-PRÉSIDENT
(RECUPEL AV)



Claudine Stubbe-Cools
VICE-PRÉSIDENT
(RECUPEL SDA)



Peter Tilgenkamp
VICE-PRÉSIDENT
(RECUPEL ET&G)



Peter Binnemans
ADMINISTRATEUR
ET SECRÉTAIRE (FEE)



Antoine Bathiche
ADMINISTRATEUR
(RECUPEL ET&G)



Philippe Celis
ADMINISTRATEUR
(RECUPEL SDA)



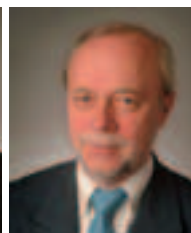
Rob Geeraerts
ADMINISTRATEUR
(LIGHTREC)



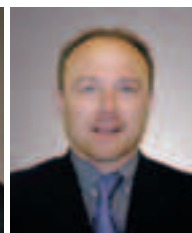
Eric Theunis
ADMINISTRATEUR
(RECUPEL ICT)



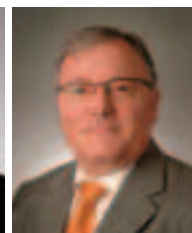
Dirk Van Assche
ADMINISTRATEUR
(BW-REC)



Richard Van den Broeck
ADMINISTRATEUR
(MELAREC)



Peter Vanhecke
ADMINISTRATEUR
(RECUPEL AV)



Christian Vanhuffel
ADMINISTRATEUR
(AGORIA)

Conclusion du président : notre confiance dans l'avenir

Nous sommes prêts pour l'avenir

Ce que nous avons annoncé les années précédentes est enfin arrivé en 2005 : la directive européenne DEEE est entrée en vigueur au mois d'août. Ces dernières années, Recupel a investi un temps et une énergie considérables pour assurer la conformité de son fonctionnement avec cette directive. Avec l'application de l'obligation de reprise des lampes à décharge et le lancement de MeLaRec, l'année 2005 restera gravée dans les mémoires. Mais les efforts n'auront pas été vains et les résultats sont éloquentes. Les deux systèmes ont été introduits dans le délai légal et représentent aujourd'hui un volet opérationnel à part entière du fonctionnement de notre organisation.

Il est vrai, la nouvelle législation européenne a peut-être provoqué moins d'effervescence en Belgique que dans d'autres États membres. De nombreux pays européens envisagent en effet le lancement d'un système de collecte et de traitement des DEEE avec une hésitation bien naturelle. Assurément, Recupel est prête à mettre ses compétences et son expérience à leur disposition comme elle l'a toujours fait jusqu'ici. Nous aspirons surtout à guider et à accompagner les autres États membres pendant la phase de lancement. Notre rôle actif et dynamique au sein du WEEE Forum, dont nous sommes un membre fondateur, demeure également une priorité.

La large reconnaissance de notre expertise est le résultat de notre position novatrice dans le secteur. Le système belge de collecte et de traitement des DEEE existe depuis cinq ans déjà. Pendant cette période, le Conseil d'administration et les collaborateurs de Recupel ont tout mis en œuvre pour perfectionner, adapter et optimiser le système. La performance du système a toujours bénéficié de toute notre attention.

Aujourd'hui, je constate avec fierté que le système Recupel est arrivé à maturité et je suis persuadé que 2005 aura été une année essentielle pour le développement de nos activités. En 2006, nous disposons d'un système solide, qui offre non seulement une solution globale pour les équipements domestiques, mais également une solution sur mesure pour les appareils à usage professionnel. Avec l'arrivée de MeLaRec et LightRec, nous couvrons désormais sept secteurs. Si l'organisation a à nouveau enregistré une croissance favorable, les chiffres de collecte constituent un autre indicateur positif. La collecte poursuit sa tendance à la hausse et nous avons récolté l'an dernier 16% d'équipements en plus qu'en 2004.

Tous ces résultats prouvent la reconnaissance et la confiance témoignées à l'égard de notre système. Les fabricants et les importateurs, mais également les distributeurs d'équipements électriques et électroniques sont satisfaits de notre approche. Et comme l'a indiqué notre étude de marché, le système Recupel voit encore s'accroître sa notoriété. L'approche proactive qui caractérise Recupel depuis ses débuts a porté ses fruits. Nous poursuivrons sans relâche le recrutement intensif, l'optimisation du suivi des membres et la rationalisation des contrôles.

Si nous sommes satisfaits des résultats engrangés, nous sommes aussi résolument tournés vers l'avenir. Nous devons faire face à de nouveaux défis : une nouvelle CE, une législation en constante évolution et des flux de déchets supplémentaires. Notre tâche n'est donc pas encore terminée. Mais même sans me risquer à des conjectures hasardeuses, en tant que président de l'organisation, je sais que la position favorable acquise par Recupel lui permettra de poursuivre sur sa lancée dans les prochaines années. Nous sommes prêts pour l'avenir.



Roger Erzeel
Président de Recupel asbl

Colophon

ÉDITEUR RESPONSABLE
Willy Quinart,
Bd. A. Reyers, 80, 1030 Bruxelles

CHEF DE PROJET
Katrien Verfaille

RÉDACTION
Pantarein, Katelijne Norga

DESIGN & PRODUCTION
Link, Waregem

IMPRESSION
Concordia, Roeselare



Ce rapport annuel est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.

Ce document est également disponible en néerlandais et en anglais.

Dit document is ook verkrijgbaar in het Nederlands en het Engels.

This paper is also available in Dutch and English.

D'autres exemplaires de ce rapport annuel sont disponibles auprès de Recupel.

Ce rapport annuel figure également sur le site Web www.recupel.be.

www.recupel.be

Recupel asbl
Bd. A. Reyers 80
1030 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 706 86 16
Fax : +32(0)2 706 86 13

Numéro gratuit : 0800 40 387

Site Internet : www.recupel.be
E-mail : info@recupel.be

Recupel recycle vos appareils électriques et électroniques.

